



Chantage financier par Ex

Par **Martin Lagalle**, le **22/11/2018** à **10:57**

Bonjour à tous/toutes,

Une ex me menace par sms d'envoyer des messages à ma copine actuelle dans le but de me noircir. Elle menace de lui envoyer des captures d'écran de conversations qu'on a eu ces derniers mois.

Ces menaces ont pris une tournure financière ces derniers jours puisqu'elle me réclame désormais pas sms la somme de 600 euros pour ne pas envoyer ces messages à ma copine.

Il me semble que le chantage financier est puni par loi mais concrètement comment me conseillez-vous de procéder ? Ces sms constituent ils une preuve suffisante ? Je veux surtout lui faire peur pour qu'elle arrête de me menacer, et surtout qu'elle ne mette pas ses menaces à execution.

J'espère que vous pourrez m'aider. Merci par avance,

Martin

Par **Visiteur**, le **22/11/2018** à **11:16**

Bonjour,

donc vos sms sont... limites ? si elle veut envoyer les sms elle le fera et voilà ! A mon sens vous pouvez la menacer de ce que vous voulez...

Par **Martin Lagalle**, le **22/11/2018** à **11:18**

Merci pour votre réponse,

Je pose la question dans le sens où il y a chantage financier punissable par la loi

Le contenu des sms est un sujet différent et je ne pense pas qu'il soit important, je peux me tromper.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **13/12/2018 à 18:16**

bonjour,

Le chantage est le fait d'obtenir, en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

Donc selon vos indications, vous devriez déposer plainte pour chantage.

La menace de déposer plainte est légale et légitime.

les sms sont une preuve suffisante

Bien cordialement

Benjamin MARKOWICZ
AVOCAT